



REPUBLIQUE TOGOLAISE
Travail-Liberté-Patrie

MINISTRE DE LA SECURITE ET DE LA PROTECTION CIVILE (MSPC)

PLATEFORME NATIONALE DE REDUCTION DES RISQUES DE CATASTROPHES (PNRRC)



AGENCE NATIONALE DE LA PROTECTION CIVILE (ANPC)

Bulletin trimestriel N° 24 : Avril-Mai-Juin 2024, informations-prévention-alerte aux risques et catastrophes
(Site web: www.anpctogo.tg)

Informar les forces de défense et de sécurité ainsi que les autorités administratives et locales de toute présence suspecte dans la communauté.



Images : (1) Météo/Orage en approche ; (2) Rive dégradée du Mono à haut risque à Togbodji ; (3) Échelle limnimétrique à Nagbéné ; (4) Impacts de submersion marine récente à Adissèhoun (Agbodrafo)

CONTACTS ET NUMEROS UTILES EN CAS D'URGENCES OU DE CATASTROPHES

Salle de veille et des opérations ANPC : 📞 91 11 24 24

Direction Générale ANPC (Lomé) : 22 51 02 12/22 51 01 03 ; Direction Régionale Sud de l'ANPC (Atakpamé) : 24 40 07 01 ; Direction Régionale Nord de l'ANPC (Kara) : 26 60 16 31 ; Barrage Hydroélectrique de Nangbéto (CEB) : 90 95 34 00 ; Sapeurs-pompiers : 118, 22 21 67 06 ; Police Nationale : 1244, 1252, 117, 170 ; Gendarmerie : 172 ; Croix-Rouge Togolaise : 22 21 21 10 ; ANASAP : 8024 ; CEET : 8228 ; Renseignements généraux : 115 et toutes autorités administratives et locales.

Au cours du premier trimestre de l'année 2024, le Togo a enregistré des situations d'urgences provoquées par des événements à savoir les déplacements internes, les afflux de réfugiés, les conflits communautaires, les incendies/feux de végétation, les vents violents, l'insécurité alimentaire et nutritionnelle, les submersions marines, l'érosion côtière, etc. Ces événements ont causé des blessés graves et d'importants dégâts matériels. Les prévisions hydrométéorologiques de janvier, février et mars 2024 se sont réalisées à plus de 85%. Dans le souci de minimiser l'impact des situations d'urgences/catastrophes et menaces sur les populations, le Gouvernement, en collaboration avec ses partenaires, a apporté assistance aux sinistrés et poursuit des actions de résilience. Ce bulletin N°24 d'informations, de prévention et d'alerte des mois d'avril, mai et juin 2024, présente les résultats de l'analyse croisée des données quantitatives et qualitatives de météorologie, d'hydrologie, du milieu côtier, de santé, de gestion des urgences, du cadre de vie et de sécurité alimentaire et nutritionnelle. Pour minimiser l'impact des aléas et menaces, il est important de s'approprier les bonnes pratiques de prévention et d'alerte, de préparation et de réponse aux situations d'urgences/catastrophes.



WORLD BANK GROUP



FSRP

West Africa Food System Resilience Program
Programme de résilience du système alimentaire en Afrique de l'Ouest



Programme Alimentaire Mondial



Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

I. SITUATION METEOROLOGIQUE

Au cours de la période d'avril, mai et juin, il est prévu sur toute l'étendue du territoire, une pluviométrie normale à tendance excédentaire (Figure 1). Sur le plan agrométéorologique, un démarrage tardif à normal est attendu dans toute la zone bimodale (sud-Togo). Dans les Plateaux et la Maritime, les dates de fin de saison agricole précoces à normales sont attendues avec des séquences sèches longues à tendance normales en début et vers la fin de la saison.

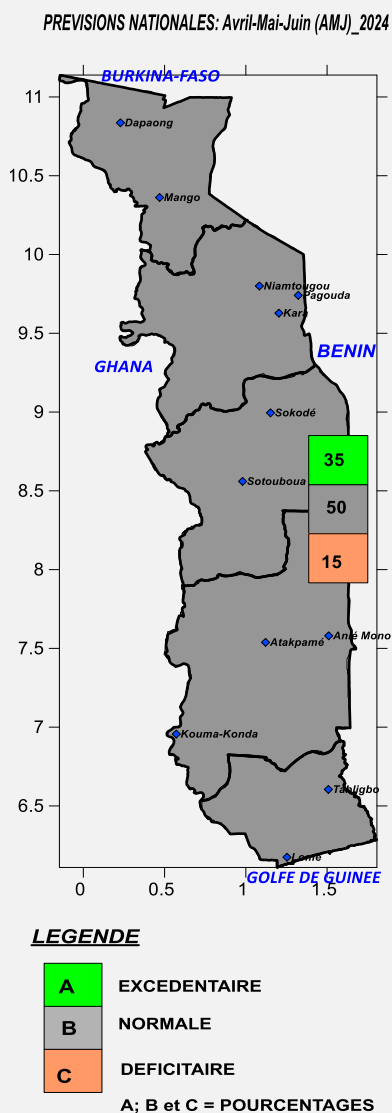


Figure 1 : Prévisions météorologiques Avril-Mai-Juin 2024

III. SYSTEME D'ALERTE COMMUNAUTAIRE

Au cours de ce trimestre, plusieurs activités communautaires sont prévues ; il s'agit notamment de l'actualisation des cartes de risques, des plans communautaires de préparation aux catastrophes, et des chaînes d'alertes précoces, de l'entretien des balises, du désherbage fluvial et lagunaire, du recyclage des Comités locaux de Gestion des Urgences, ainsi que l'organisation d'un exercice de simulation communautaire des actions précoces d'inondations.

II. SITUATION HYDROLOGIQUE

L'analyse des paramètres hydro-climatiques pour la prévision saisonnière de la période Avril-Mai-Juin montre que dans les bassins fluviaux, la tendance des écoulements sera moyenne (45%) à excédentaire dans les bassins du Mono inférieur (en aval du barrage de Nangbéto) et le bassin du Lac-Togo.

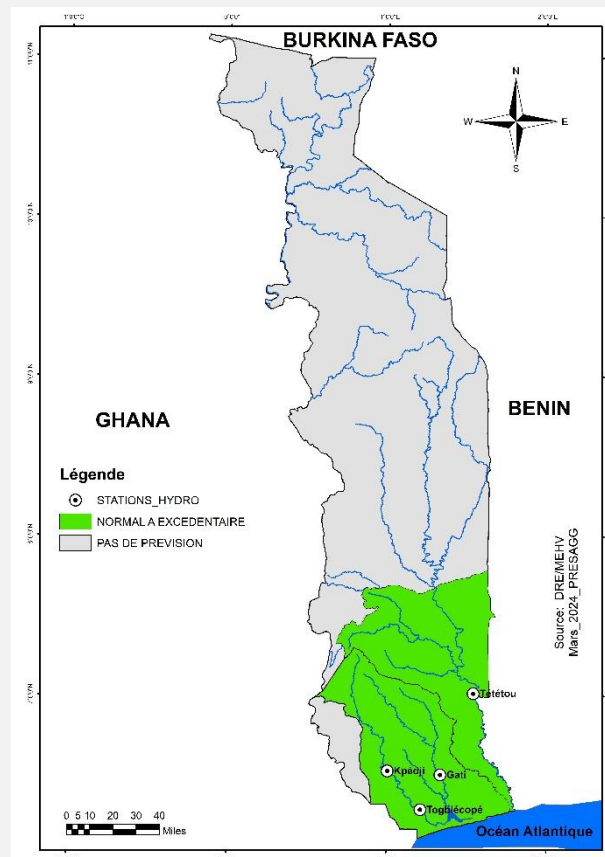


Figure 2 : Écoulements de la grande saison pluvieuse 2024 au sud Togo

IV. BARRAGE HYDROELECTRIQUE DE NANGBETO

La Centrale Hydroélectrique de la CEB à Nangbéto, destinée à la production d'énergie électrique, régule partiellement les apports naturels du fleuve Mono à l'aval du barrage. La côte maximale du barrage est de 144 m.s.m correspondant à la capacité de 1.715.000.000 m³.

La période cible d'avril-mai-juin correspond à la saison sèche dans la partie la plus importante du bassin versant du Mono en amont de Nangbéto. C'est le début du remplissage. La retenue enregistre des apports non significatifs. Le débit turbiné est inférieur aux débits inondables.

V. SECURITE ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE (SAN)

L'analyse du Cadre Harmonisé (CH) a couvert toutes les préfectures du pays excepté le Grand-Lomé (Golfe et Agoè-Nyivé). La population analysée est de 6 181 975 personnes et les principaux résultats obtenus sont pour la période courante (mars à mai 2024), 1 308 294 personnes (21,16%) issues de 25 préfectures en sous pression (phase 2 du CH) et 349 872 personnes (5,66%) dans une préfecture en crise (phase 3 du CH) ; aucune population en urgence n'est estimée. Pour la période projetée (juin-août 2024) 1 239 717 personnes (20,05%) de 09 préfectures en sous pression et 423 165 personnes (6,85%) de 6 préfectures en crise et plus, nécessite une assistance alimentaire. Cette période cible coïncidant avec les travaux champêtres au sud Togo, les cultures vivrières telles que le maïs, sorgho, mil, manioc, niébé, etc. à cycle court et résilientes aux chocs climatiques sont conseillées. Au nord du Togo par contre, ce sera la période de préparation des champs. Sur le plan nutritionnel, 1657 enfants de 6 à 59 mois souffrant de la malnutrition aiguë sévère ont été admis dans les centres de récupération nutritionnelle entre janvier et mars 2024, soit 27% des enfants attendus. Ce nombre pourrait connaître une augmentation d'ici le mois de juin surtout dans la partie septentrionale dû à un démarrage des pluies qui pourront causer des maladies diarrhéiques chez les enfants.

VI. GESTION DES SITUATIONS D'URGENCES

Au deuxième trimestre 2023, le Togo a enregistré 6998 sinistrés (cf. tableau ci-dessous) et 18 blessés dus aux aléas tels que les vents violents, les inondations, les incendies, les conflits communautaires, etc. La survenue de ces aléas a occasionné 4 décès, 1495 cases endommagées, 37 écoles touchées, 3 lieux de cultes et 52 ha de champs affectés. Face à ces sinistres, le Gouvernement a apporté assistance en vivres et non vivres. En vue de réduire les risques liés à ces aléas, des campagnes périodiques de sensibilisation sur les bonnes pratiques, des actions de résilience de grande envergure sont réalisées et d'autres en cours sur l'ensemble du pays. Pour la période couvrant le présent bulletin et au regard des prévisions hydrométéorologiques, les aléas précités pourraient survenir et occasionner des dégâts.

Tableau récapitulatif des sinistrés au deuxième trimestre 2023

Mois	Inondations	Incendies	Vents violents	Conflits Com.	Afflux réfugiés	PDI*	Nbre de sinistrés
Avril	59	31	1211	-	1790	5	3096
Mai	14	35	713	116	1422	15	2315
Juin	809	40	121	-	597	20	1587
TOTAL	882	106	2045	116	3809	40	6998

PDI : Personnes Déplacées Internes ; ANPC, 2023

VIII. 1^{ER} JUIN : JOURNEE NATIONALE DE L'ARBRE

Depuis 1977 au Togo, est célébrée la Journée de l'arbre chaque 1^{er} juin. En vue d'atteindre une couverture forestière de 30% à l'horizon 2050 et rendre le Togo vert, le Gouvernement s'est donné l'ambition d'« un milliard d'arbre à l'horizon 2030 ». Pour l'édition 2024 de la Journée de l'arbre, plus de 2 millions d'arbres seront plantés. Les mises en terre et le suivi des plants s'étalent sur toute l'année. Le Gouvernement exhorte la population à perpétuer l'action à tous les niveaux sans exception en vue de contribuer à la restauration et la conservation de la couverture végétale et par ricochet à la lutte contre la désertification, le changement climatique, la dégradation des sols agricoles, destruction des berges des cours d'eau, les risques de catastrophes liés aux vents violents, inondations, chutes de blocs de montagnes, pollutions, etc.

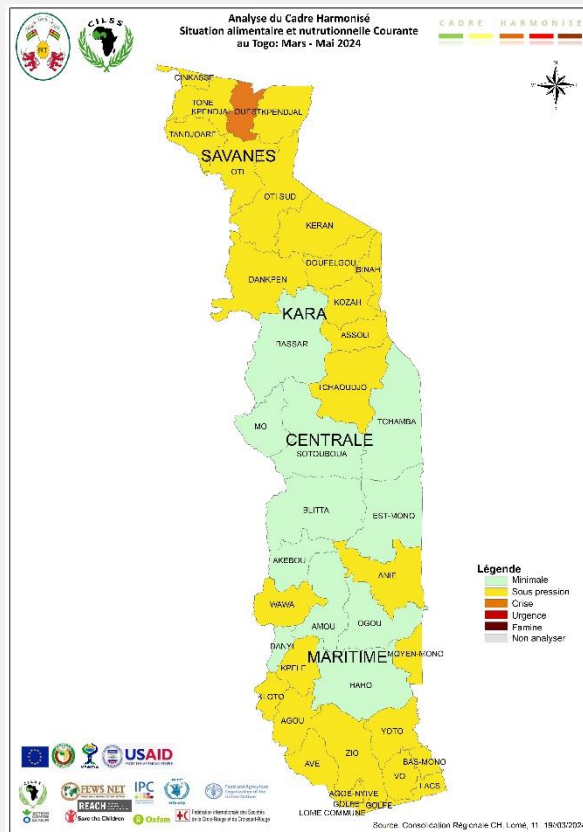


Figure 3 : Situation alimentaire et nutritionnelle courante au Togo (Mars-Avril-Mai 2024)

VII. SITUATION SANITAIRE

La période cible, marquée par la saison pluvieuse, est une période d'augmentation de la fréquence des maladies diarrhéiques (choléra, salmonellose, shigellose, etc.) pouvant donner lieu à une épidémie. Cette période est également favorable à l'éclosion des moustiques ; il y est donc recommandé d'intensifier les mesures préventives du paludisme.

Au vu des informations qui précèdent, pour minimiser les risques et impacts des situations d'urgences et catastrophes éventuelles dues aux différents aléas ciblés, il est important de s'approprier les bonnes pratiques de prévention, d'alerte et de réponse ci-après.

IX. DISPOSITIONS PRATIQUES DE PREVENTION ET D'ALERTE

1. Diffuser le présent bulletin à tous les niveaux administratifs et communautaires ;
2. Être à l'écoute des prévisions quotidiennes météo, des alertes et consignes à travers les médias ;
3. Surveiller le niveau d'eau des balises communautaires, des échelles limnimétriques et en cas de montée inquiétante informer immédiatement les autorités locales, les communautés voisines et les structures de secours (ANPC, Sapeurs-pompiers, Croix-Rouge Togolaise, Forces de Sécurité et de Défense, etc.) ;
4. Éviter les pratiques culturelles sur les berges et lits des cours et plans d'eau ;
5. Éviter toute activité (lessive, vaisselle, nage, nautique, plongée, pêche, traversée, cérémonie et rituel, etc.) dans les zones à risques en période de débordement ou de crue ;
6. Utiliser les gilets de sauvetage mis à la disposition des populations aux sites d'embarcation et de pêche ;
7. Éviter de jeter les ordures dans les égouts, caniveaux, bassins de rétention, cours et plans d'eau ;
8. Curer et entretenir les bassins, caniveaux et équipements électromécaniques ;
9. Redoubler de vigilance à l'égard des personnes vulnérables : personnes âgées et en situation de handicap, femmes enceintes, enfants, etc. ;
10. Libérer les emprises du trait de côte vulnérables aux submersions marines et à l'érosion côtière ;
11. Éviter les promenades, randonnées et baignades en période de hautes marées ou de mer agitée ;
12. Rester vigilant en période de pluie et de vents violents, signaler tout déplacement et mettre les documents importants en lieu sûr, respecter les consignes des enseignants, chefs d'établissements scolaires, patrons, parents, tuteurs, etc. ;
13. Respecter les consignes en riposte aux maladies contagieuses y compris la vaccination et éviter le contact étroit avec les personnes contaminées ;
14. Participer à la campagne nationale de reboisement par la plantation, l'entretien et le suivi pour l'atteinte de l'ambition décennale "Un milliard d'arbres à l'horizon 2030" ;
15. Connaître et entretenir son environnement et son cadre de vie ;
16. Dormir sous une moustiquaire imprégnée, boire de l'eau potable et garder au propre les habitations ;
17. Se faire immédiatement consulter en cas de symptômes comme diarrhée, toux, rhume, fièvres, céphalées violentes avec vomissement facile en jet ;
18. Éviter les comportements suivants : fumer à proximité des dispositifs et installations inflammables, confiner les bouteilles de gaz dans les habitations, émettre ou recevoir des appels téléphoniques à proximité d'une bouteille de gaz à la cuisine ou dans une station d'essence, transporter et distribuer par quelque moyen les produits inflammables et de les stocker dans les habitations, etc. ;
19. S'éloigner dans le sens contraire du vent et appeler le plus tôt possible le 118 en cas d'accident impliquant un transport de matières dangereuses et donner la priorité à ces types de camions en circulation ;
20. Disposer, entretenir et sensibiliser sur l'utilisation des extincteurs dans les habitations, les établissements recevant du public, les services, les véhicules, les ateliers et tout local de travail ;
21. Se laver régulièrement les mains avec de l'eau et du savon ;
22. Éviter la consommation des produits avariés, protéger les repas, laver soigneusement crudités, fruits et légumes et bien cuire les aliments ;
23. Respecter les calendriers de Contrôle Promotion de Croissance (CPC) des enfants et de supplémentation en Vitamine A ;
24. S'adresser aux conseillers techniques en gestion d'entreprise agricole (CTGEA) pour les appuis conseils relatifs aux calendriers culturels et à l'acquisition des variétés appropriées ;
25. Respecter le code de la route, mettre la ceinture de sécurité, porter le casque, éviter l'excès de vitesse et d'alcool, le téléphone au volant, assurer le bon état de tout matériel roulant en usage.

Structures impliquées dans l'élaboration du bulletin :

- | | |
|--|---|
| - Agence nationale de la protection civile (ANPC) ; | - Agence nationale de la météorologie (ANAMET) |
| - Communauté électrique du Bénin (CEB)/Barrage de Nangbéto ; | - Direction des ressources en eau (DRE) ; |
| - Agence nationale de gestion de l'environnement (ANGE) ; | - Corps des sapeurs-pompiers (CSP) ; |
| - Direction des statistiques agricoles, de l'informatique et de la Documentation (DSID) ; | - Université de Lomé (UL) ; |
| - Institut national de la statistique et des études économiques et Démographiques (INSEED) ; | - Centre des opérations d'urgence de santé publique (COUSP) ; |
| - Croix-Rouge Togolaise (CRT) ; | - SINTO/Barrage sucrerie d'Anié |
| - Institut togolais de recherche agronomique (ITRA) ; | - Préfecture Maritime |
| - Institut de conseil et d'appui technique (ICAT) ; | - Division nutrition |
| | - WANEP-TOGO. |

©Agence nationale de la protection civile (ANPC)
Direction de la prévention, de la coopération et des affaires humanitaires (DPCAH)
E-mail : anpctogo@gmail.com / dpcahanpc@gmail.com
Téléchargez les versions numériques des bulletins sur le www.anpctogo.tg
48 rue 225 AGP, Avenue de la Chance
Tél : 22 51 02 12/22 51 01 03 ; 05 BP 463 Lomé-Togo

